

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 22 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-deux juin, à vingt heures

le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Nicolas DESCHAMPS, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY Jean-Michel ROY

Étaient absents excusés : Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT (proc. N. Deschamps)

Était absente : Claude SIMON

Secrétaire de séance : Gilles Arnould

➤ **PVD : présentation du projet de convention et des fiches actions en cours de rédaction par Fanny Lievremont**

Fanny Lievremont, chargée de mission Petite Villes de Demain (PVD), a commencé ce poste au 04 avril 2022, qui est mutualisé avec la commune d'Ornans, suite au départ de Mme Tardy.

Le programme PVD vise à accompagner les communes identifiées comme centralités dans leur territoire mais montrant des signes de fragilité (paupérisation de la population, vieillissement de la population, éloignement des équipements de proximité, érosion de l'activité commerciale, fermeture d'entreprises, inadaptation du parc de logements, dégradation du patrimoine historique).

Il permet l'accompagnement des communes tant en matière d'ingénierie qu'en matière financière, en mettant en œuvre des partenariats spécifiques avec par exemple la Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine, l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) etc.

Les communes d'Ornans et de Quingey ont adhéré, en partenariat avec la CC Loue Lison et les services de l'Etat, au programme PVD via la signature d'une convention d'adhésion le 28 mai 2021. Pour faire suite à cette adhésion, les communes ont 18 mois pour signer une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (soit 28/11/22), valable jusqu'à la fin du mandat en cours (2026).

La mise en œuvre d'une ORT permet l'utilisation d'outils spécifiques pour mener à bien le projet de territoire tels que la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, l'accès prioritaire aux aides de l'Anah, la mise en place du permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites, le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

La convention pose un diagnostic sur le territoire concerné par l'ORT, identifie les différents partenariats, et dresse les enjeux en matière de revitalisation. Est ensuite établi un plan d'action (fiches actions).

Sur la base du diagnostic, l'ORT répond à 3 axes :

- Axe 1 – Habitat, rénovation urbaine et patrimoine,
- Axe 2 – Economie, services et tourisme,
- Axe 3 – Espaces publics, nature et mobilité.

Ces 3 actions répondent eux-mêmes à des orientations stratégiques, qui diffèrent selon les projets :

- amélioration du bâti et du patrimoine privé à travers l'OPAH,
- amélioration de l'état du bâti et du patrimoine public et rénovation énergétique,
- amélioration et recentrage de l'offre de commerces et de services,
- amélioration des équipements de loisirs,
- reconversion des friches industrielles, en lien avec la CCLL,
- accès pour tous aux centres-villes et l'amélioration du confort des déplacements par la mise en place d'un nouveau plan de circulation,
- déploiement de la nature et de la fraîcheur,
- création d'un cadre de vie de qualité à travers le réaménagement du centre-ville,
- réduction de l'impact sur le milieu naturel.

FICHES ACTION PVD – QUINGEY

La convention prévoit en totalité 46 fiches actions pour la CC Loue Lison, la commune de Ornans et de Quingey.

Pour Quingey, 9 fiches actions sont en cours de rédaction pour :

- reconversion de l'île Simon (en partenariat CC Loue Lison),
- rénovation du Château Nicolas et du groupe scolaire/périscolaire,
- construction de logements en habitat dense (lotissement communal à proximité du collège),
- création d'une maison de santé (en co-maitrise d'ouvrage avec l'établissement de santé de Quingey),
- restructuration de la Gendarmerie de Quingey,
- amélioration de la base de loisirs avec création d'un espace partagé avec le camping dans le secteur des promenades et création d'un parcours de plaisance,
- modernisation de l'éclairage public (en partenariat CC Loue Lison et SYDED),
- enfouissement des réseaux secs,
- développement des mobilités douces (en partenariat CC Loue Lison).

Chacune des fiches actions reprend des caractéristiques spécifiques :

- axe de l'ORT concerné,
- orientation stratégique de l'action,
- statut de l'action,
- niveau de priorité,
- description du projet,
- partenaires identifiés,
- plan de financement prévisionnel (dépenses - recettes),
- contrats ou programmes liés (CRTE etc.),
- indicateurs de suivi,
- conséquences sur la fonction de centralité de la commune.

RETROPLANNING CONVENTION

- Convention actuellement en phase de retour de la part des partenaires, des services de l'Etat et des communes avec une date limite au 08/07/2022,
- Intégration des remarques, modifications pour projet définitif de convention courant juillet 2022 puis transmission avant dernière validation au 28/08/2022,
- Dernières adaptations fin août – début septembre,
- Passage dans les différentes assemblées délibérantes courant septembre,
- Signature de la convention avec l'Etat souhaitée pour début octobre.

➤ **Approbation du compte rendu du 17 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres

➤ **Prêt bancaire**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt moyen terme pour financer les travaux de la gendarmerie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, suite à un tour de table, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

de la mise en place d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe annuel : 1.73 %
- 15 échéances annuelles constantes d'un montant de 26 040.13 €
- Frais de dossier, commissions : 0.10 % déduit du premier déblocage

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Mme la maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

➤ **Co maîtrise d'ouvrage maison de santé**

En complément de la délibération 20-04-2022-001 et suite au projet de convention de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'Établissement de santé et la commune de Quingey,

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention de co maîtrise d'ouvrage ci-jointe pour la maison de santé
- Autorise Mme la maire à signer la convention

Plan de financement

Modification de la délibération 17-05-2022-005
Plan de financement maison de santé

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 3 627 500 €

- Se prononce sur le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux de création de maison de santé, suivant :
 - Subventions :
 - Département : 300 000 €
 - État FNADT : 400 000 €
 - Région : 400 000 €
 - Leader : 400 000 €
 - Fonds libres : 900 000 €
 - Emprunt : 1 227 500 €
- Sollicite en conséquence le soutien financier de la Région
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive
- Autorise Mme la maire à effectuer toutes les démarches auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté

➤ Avenants marchés gendarmerie

Suite à des modifications sur le projet initial, il est proposé, deux avenants comme suit, sur les marchés de la réhabilitation de la gendarmerie :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant initial € HT	Moins-value	Plus-value	Montant € HT
3	Démolition, gros oeuvre	Frenot Ramboz	81 372.74 €		12 335 €	93 707.74 €
4	Charpente couverture	Puget	54 844.76 €	726.03 €	7 051.79 €	61 170.52 €
7	Metallerie	Fenêtres Doubs	52 002.92 €	5 150.00 €	5 198.96 €	52 051.88 €
12	Electricité, courants faibles	Marie	124 157.10 €		7 018.00 €	131 175.10 €
13	Chauffage, ventilation	Molin	144 305.77 €	26 225.10 €	9 357.03 €	127 437.70 €

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Accepte les avenants ci-dessus
- Autorise Mme la maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de ces propositions

Soit pour la modification de la chaufferie – 13 571.56 €, des aléas pour + 7 635 € et des modifications demandées par la gendarmerie pour + 14 796.41 € soit un total supplémentaire de 8 859.65 €

➤ DSP Camping

- Suite aux diverses discussions en conseil municipal, suite aux remarques de la Préfecture, l'autorisation du conseil municipal pour le recours à la DSP pour l'exploitation du camping n'a pas été formalisé par

délibération, la délibération datant de 2016, il convient de valider ce recours pour la nouvelle délégation de 2022.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le recours à une délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal de Quingey à compter de cette année.

- L'article 1^{er} de la loi du 24 août 2021 impose au titulaire d'assurer l'égalité de traitement des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant au contrat de délégation de service public du 1^{er} mars 2022 avec Mr Brugnot
- Autorise Mme la maire à signer cet avenant

➤ **Logement château Nicolas, bail location**

Suite à la demande de résiliation de Mme Stiquel Olivia et Mr Cocot Romain, du bail au 3 rue du Gey, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la résiliation du bail de Mme Stiquel Olivia et Mr Cocot Romain en date du 11 juillet 2022
- Accepte le remboursement de la caution de 406.72 € sous réserve de l'état des lieux de sortie conforme
- Autorise Mme la maire à signer tout document nécessaire

➤ **Contrat copieur**

Le contrat actuel avec Avenir Bureautique arrive à échéance en fin d'année, il a été résilié, suite à différentes propositions (Avenir Bureautique, Rex Rotary, ISI Repro, Bourgogne Repro), le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la nouvelle proposition financière d'Avenir Bureautique pour la location du copieur Konica Minolta C257i neuf + Xomi Scan avec l'option module de finition pour un montant de 68.28 € HT / mois avec un coût copie fixe de 0.0035 € HT noir et 0.035 HT couleur

Autorise Mme la maire à signer tout document en rapport à ce contrat

➤ **Remboursement frais**

Sarah Faivre a avancé les frais pour l'achat d'un téléphone portable pour le conseiller numérique, soit la somme de 214 € et Jean-Michel Roy a effectué des dépenses de 31.34 € pour des achats effectués à Coccinelle le 24 avril 2022 à l'occasion des élections présidentielles

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, les 2 élus concernés ne prenant pas part au vote :

- Accepte le remboursement de la somme de deux cents quatorze euro (214 €) à Mme Faivre
- Accepte le remboursement de la somme de trente et un euros trente-quatre centimes à Mr Roy

➤ **Modalité de publicité des actes**

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

La commune ayant un site internet et procédant déjà à la diffusion des actes sur le site n'a pas besoin de délibérer, il est tout de même possible de compléter la diffusion électronique par l'affichage en mairie ce qui est le cas actuellement.

➤ **Contrôle, entretien ascenseur mairie**

L'installation de l'ascenseur de l'espace culturel est dépourvue de système de téléalarme ce qui représente un point de sécurité essentiel.

Il est également nécessaire d'installer un module GSM en complément afin d'assurer la liaison téléphonique entre l'ascenseur et le centre d'appels OtisLine.

A cela s'ajoute l'abonnement téléphonique nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble.

Proposition de l'entreprise OTIS pour un montant mensuel de 10.90 € HT. Nous avons envisagé de passer un contrat avec l'opérateur orange mais cela aurait compliqué le bon fonctionnement avec Otis et la proposition était supérieure.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le contrat de maintenance pour l'appareil DYQ54 situé à l'espace culturel pour un montant annuel de 1 025.14 € TTC
- Accepte le contrat de maintenance pour l'appareil DYQ56 situé à la mairie de Quigney pour un montant annuel de 405.85 € TTC
- Accepte le complément pour le service Otis Connect pour un montant de 13.08 € TTC par mois
- Autorise Mme la maire à signer ces contrats

➤ **Caméras, contrat maintenance**

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte valide le contrat avec Jet1oeil pour la mise en place de 2 caméras au prix de 8 602 € HT
Et la maintenance annuelle de 645.15 € pendant les 5 premières années et ensuite 10 % soit 860 € par an
- Autorise Mme la maire à signer ce contrat

L'installation de ces caméras nécessitera la pose d'un câble pour l'électricité et la modification de l'alimentation électrique au niveau du clocher qui sera réalisé par notre électricien.

➤ **Informations diverses**

- Gaëlle Cellier : 1^{ère} réunion du conseil municipal des jeunes, qui comprend 6 jeunes, 5 étant présents. Il est prévu qu'ils viennent se présenter au conseil municipal à la rentrée de septembre.
- Demande de subvention de l'UDEVAL : sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Jean-Michel Roy :

- propose une aide financière à Val Nature pour l'organisation des concerts de cet été, notamment l'achat d'un groupe électrogène, sera également mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil
- le club de foot FC Val de Loue a gagné la coupe Bigmat, une cérémonie sera organisée pour les féliciter.

Fin de séance 23 : 30